

Un médecin pouvant être chargé de superviser son accouchement à

l'hôpital, pourrait elle subir une césarienne auprès d'une gynécologue?

Je vis à l'étranger dans un pays occidental. Je suis en grossesse avancée et vais accoucher sous peu, s'il plaît à Allah. Devrais-je préférer une délivrance normale tout en ne pouvant pas garantir qu'elle se passe avec la disponibilité d'une gynécologue au moment opportun et malgré la possibilité c'est un médecin qui serait appelé à s'en charger, ou faut il préférer une césarienne sous le contrôle d'une gynécologue?

Louanges à Allah

Premièrement, en principe, une femme doit se faire soigner par un médecin femme, à moins qu'il soit nécessaire de faire appel aux services d'un homme. Tout cela doit être régi par les règles et conditions déjà expliquée dans le cadre des réponses données aux questions n° [120224](#) et [5693](#) dans lesquelles on lit: «On préfère des hommes pour soigner des hommes et des femmes pour soigner des femmes. Quand il s'agit d'examiner une patiente , l'ordre de priorité s'établit comme suit : on cherche d'abord un médecin femme, musulmane et compétente, à défaut, on sollicite un médecin femme non musulmane, puis un médecin musulman, puis un médecin non musulman. De même, quand une généraliste peut faire le nécessaire, un médecin ne doit pas examiner la patiente, fût il un spécialiste. Si on a pas besoin d'un médecin femme spécialiste, si elle s'est pas disponible, un médecin spécialiste peut faire l'examen. Si une seule spécialiste ne suffit pas pour mener l'opération, et si le cas nécessite l'intervention d'un médecin expérimenté, il est permis de faire appel à lui. En cas de présence d'un médecin plus expérimenté qu'une femme médecin

aussi

disponible, on ne fait appel au premier que si le cas nécessite le recours à son expérience et son habilité.»

Deuxièmement, la césarienne n'est pas sans risques et dommages, comme il a déjà été expliqué dans le cadre de la réponse donnée à la question n°

[92831](#). C'est pourquoi nous ne vous la conseillons pas. Confiez vous plutôt à Allah Très Haut. Demandez Lui de faciliter la mobilisation d'une femme médecin rompue à la tâche avec laquelle vous n'aurez plus besoin d'un médecin. À défaut, si vous êtes obligée de vous faire soigner par un médecin, nous espérons qu'il n'y aura pas de gêne, s'il plaît à Allah Très Haut. Nous demandons à Allah de faciliter votre affaire et de mettre le bien à votre disposition, où qu'il puisse être.

Allah le sait mieux.